



Saulcy, le 30 mars 2020

COVID-19

Mesdames et Messieurs,

Au vu de la progression importante de la pandémie, la Confédération recommande à la population de rester à la maison, sauf 4 exceptions :

1. Vous devez acheter des aliments
2. Vous devez vous rendre chez le médecin ou à la pharmacie
3. Vous devez aider d'autres personnes
4. Vous devez vous rendre au travail car le télétravail est impossible



Recommandations concernant l'élimination des ordures ménagères et l'exploitation des déchetteries communales :

Le ramassage des ordures ménagères et des déchets verts issus des ménages doit être garanti. Recommandations à la population :

- ✚ Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papiers utilisés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.
- ✚ Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés et jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle de la commune.
- ✚ Les sacs poubelles doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères (comme à l'accoutumé)
- ✚ Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost, qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

Exploitation des déchetteries communales :

- ✚ Il convient de se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité. Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à la maison.
- ✚ L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.





Solidarité

Depuis le début de l'épidémie, il y a eu de nombreuses actions de soutien à la population. Nous tenons à vous en remercier du fond du cœur. La nouvelle plateforme de coordination www.jura.ch/coronavirus/solidarité a été mise en place.

Au moyen des formulaires ad hoc, il vous sera possible dès ce jour :

- d'offrir des prestations (personnel inemployé, structures, espaces, matériel, prestations et compétences diverses) - ou de requérir de l'aide par ce même moyen.

Une équipe de coordination se charge de réunir les offres et demandes et de donner suite aux diverses sollicitations. Nous espérons que vous en ferez bon usage.

PS : Nous profitons de la présente pour vous annoncer l'ouverture, ce jour également, d'un site spécifiquement dédié à la promotion de la santé en ces temps de pandémie :

www.gardonslecap-covid19.ch

Vous y trouverez diverses ressources pour maintenir le cap dans les domaines de la santé psychique, de l'alimentation, de l'activité physique, des addictions, des relations de couple ou familiales, ainsi que des contacts utiles.

Permis construire

1.

Requérant : M. José Teixeira , Rue de la Pran 2, 2873 Saulcy

Lieu : Parcelle no 1094, zone CA

Projet : Pose d'une maison de jardin

Dimensions : Largeur 2.40 m x 2m / surface 4.80 m²

Description : Maison de jardin en bois, couleur bois naturel

Dépôt public : A l'affichage public du 30 mars au 9 avril, Les oppositions écrites et motivées seront reçues au bureau communal jusqu'au 9 mars inclusivement.

Le Conseil communal

